

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, et le samedi vingt-un mars à huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Caroline CHOCHOIS, Frédéric HAUT, Michel MEFFRE, Jérôme MIRON, Thémis SOUCHIÈRE, Anik Vinay-SOUCIÈRE, Eric UGHETTO
Absent(es) :	Henri-Claude AMADIEU, Jérôme BOUDIER, Pauline GENEVET-SAUREL, Virginie HAUT
Pouvoir :	Henri-Claude AMADIEU à Eric UGHETTO, Jérôme BOUDIER à Anik VINAY-SOUCIÈRE, Pauline GENEVET-SAUREL à Caroline CHOCHOIS, Virginie HAUT à Frédéric HAUT

D2026_11

ÉLECTION DU MAIRE

La séance est introduite par Monsieur Michel MEFFRE, Maire sortant, qui a convoqué les conseillers municipaux élus lors du dernier scrutin des élections municipales et communautaires, en procédant à un appel nominal et les déclare installés dans leurs fonctions.

La présidence de la séance revient ensuite à Madame Anik VINAY-SOUCIÈRE, en tant que doyenne de l'assemblée conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner Madame Thémis SOUCHIÈRE-VINAY, en tant que conseillère municipale la plus jeune de l'assemblée, pour assurer ces fonctions.

Monsieur le Président de séance rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire, puis des Adjointes.

Deux assesseurs sont désignés pour assurer le bon déroulement de l'élection :

- M.,
- Mme

Après un appel de candidatures et vu la candidature de Monsieur Eric UGHETTO, il est procédé au vote.

Après vote à bulletin secret et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins : | 11 |
| ▪ Bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| ▪ Suffrages exprimés : | 11 |
| ▪ Majorité absolue : | 6 |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20260321-D2026_11-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2026
Publication : 21/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur Eric UGHETTO a obtenu : 11 voix

Monsieur Eic UGHETTO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Maire de la commune de Gigondas.

Celui-ci prend à cet instant la présidence de la séance du conseil municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Eric UGHETTO



La secrétaire de séance
Thémis SOUCHIÈRE-VINAY